

décidé à laisser toute latitude à votre défense ; mais il ne me semble pas avoir directement trait à la question du moment.

Je vous demandais quelle ligne vous prétendiez occuper après la journée du 16.

R. J'avais le projet de me mettre sur la ligne de Vigneulles-Lessy.

D. Cependant l'espace me paraît bien restreint pour vous développer sur cette ligne.

R. Je voulais cacher à l'ennemi mes projets ultérieurs, et j'aurais craint de trop me développer d'abord.

D. Vous avez eu l'intention d'établir à Saint-Privat le 6^e corps commandé par M. le maréchal Canrobert. Lui aviez-vous prescrit les précautions nécessaires pour se protéger ? Avait-il des ouvriers pour faire des retranchements, des traverses, des abatis, des passages sous bois ?

R. Mon intention était d'abord de ne pas faire dépasser Vernéville par notre extrême droite, afin de ne pas trop étendre notre ligne ; c'est le maréchal Canrobert qui, jugeant la position de Saint-Privat très-dominante, y plaça son corps d'armée. Je lui avais donné tout ce dont je pouvais disposer en fait d'ouvriers ; nous n'en avions pas beaucoup.

D. Je vais vous demander de quelle manière vous avez disposé vos réserves en vue d'une attaque à Saint-Privat. Où avez-vous d'abord installé votre réserve de cavalerie pour appuyer le maréchal Canrobert, dont la position à votre extrême droite était fort importante ?

R. Je plaçai cette réserve dans un vallon ; elle avait beaucoup souffert dans la journée du 16, il eût été imprudent de l'engager avec un ennemi aussi nombreux, et j'attendis qu'on me demandât des renforts.

D. Et votre réserve d'artillerie ?

R. La réserve d'artillerie se composait de quatorze batteries. Je croyais que quatre de ces batteries étaient rentrées à Metz, ce qui me laissait avec dix batteries seulement. Le maréchal Canrobert me demanda deux batteries, je les lui envoyais de suite ; s'il m'avait demandé plus, je lui aurais envoyé davantage.

D. Comment se fait-il que vous qui disposiez de réserves considérables fortement constituées, vous ne soyez pas allé au secours de M. le maréchal Canrobert ?

R. J'ai été mal renseigné sur la bataille. Au point où j'étais, je ne pouvais rien voir. La brigade qui a été compromise à Saint-Privat avait été un peu isolée à la droite du maréchal Canrobert, mais je n'en savais rien. Cette disposition venait de lui.

D. N'avez-vous pas reçu des dépêches du maréchal Canrobert pendant cette journée ?

R. Aucune.

D. Cependant, vers une heure, vous avez envoyé du renfort ?

R. Le règlement ordonne aux commandants des réserves de n'envoyer des troupes que là où il les juge nécessaires. Quand on a affaire à des généraux de l'intelligence du maréchal Canrobert et du général Bourbaki, on peut se fier à eux, et je pensais que s'ils avaient cru des renforts nécessaires, les chefs de corps me les auraient demandés.

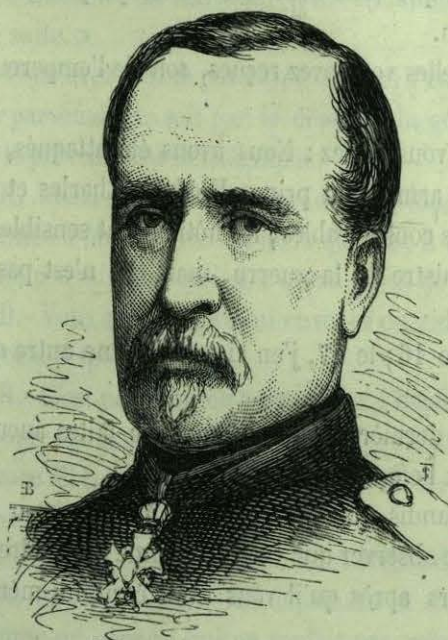
D'ailleurs le général Bourbaki s'engagea beaucoup plus tôt qu'il ne fallait, ce qui eut des conséquences funestes. Il avait été sollicité par le général Ladmirault, commandant le 4^e corps, d'amener à son secours la division des grenadiers de la garde.

D. Que pensiez-vous des projets de l'ennemi ? Lui supposiez-vous un plan arrêté ?

R. Je croyais qu'il voulait nous donner de la place pour avoir plus facilement raison de nous.



Le général GUIOD,
juge suppléant.



Le général LALLEMAND,
juge suppléant.



Le général DE SUSLEAU DE MALROY,
juge suppléant.

D. Ne sentiez-vous pas plutôt qu'il voulait vous rejeter dans Metz?

R. Non, monsieur le président, son but était celui que j'ai indiqué.

D. Cependant toutes vos dispositions semblaient prises pour vous concentrer sous Metz. Vous ne sembliez plus vous occuper de votre marche sur Verdun?

R. Nous étions sur l'expectative. L'empereur m'avait bien recommandé de ne rien risquer et surtout de ne pas m'engager entre Meuse et Moselle.

D. Ainsi, tous les combats que vous avez livrés autour de Metz n'auraient eu d'autre but que d'y retenir l'armée allemande?

R. Oui, monsieur le président, jusqu'au moment où notre armée refaite et renforcée aurait pu prendre l'offensive.

D. Alors vous conviendrez que si, après avoir reçu l'ordre de l'empereur de vous diriger sur Verdun, vous avez eu la tendance de ne pas perdre Metz de vue, vos dépêches devaient produire une certaine confusion, et il n'est pas surprenant que l'empereur s'y soit trompé.

J'ai terminé la série de questions que je voulais vous adresser sur la première division.

L'audience est levée à quatre heures un quart.

AUDIENCE DU 14 OCTOBRE.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le maréchal, nous allons continuer l'interrogatoire.

D. Je voudrais vous demander ce que vous avez fait après la bataille de Saint-Privat pour informer l'empereur de ce qui se passait, et ce que vous avez fait ou essayé pour faire parvenir des nouvelles au maréchal de Mac-Mahon.

Enfin je voudrais vous demander quelles nouvelles vous avez reçues, soit de l'empereur, soit du maréchal de Mac-Mahon.

Vous avez envoyé une dépêche dans laquelle vous disiez : Nous avons été attaqués, au moment où nous passions la Moselle, par les armées du prince Frédéric-Charles et du général Steinmetz; l'ennemi a éprouvé des pertes considérables; les nôtres sont sensibles.

Cette dépêche a été envoyée par vous au ministre de la guerre, mais elle n'est pas la première après Rézonville.

R. J'en avais déjà envoyé une à l'empereur le 16; le 17, j'en ai expédié une autre que le conseil connaît, au ministre de la guerre.

D. Je vous demanderai pourquoi, dans cette dernière dépêche, vous ne faites aucune allusion à la pénurie des vivres dont vous parlez à l'empereur.

Vous écrivez au ministre par le télégraphe, tandis que vous envoyez à l'empereur un attaché à l'ambassade de Berlin. Je dois vous faire observer que ce télégramme était adressé au ministre de la guerre, seulement deux jours après qu'il vous avait écrit lui-même. Votre réponse est du 17 et sa dépêche est du 15.

Le 17, l'empereur faisait télégraphier au général Coffinières pour avoir de vos nouvelles.

R. Je ne crois pas que ce télégramme vienne directement de l'empereur.

D. En effet, c'est par ordre de l'empereur que l'on a télégraphié au général Coffinières :

— Donnez-nous des nouvelles du maréchal Bazaine.

On voit, par la pièce numéro 14, que vous avez télégraphié de Metz le 17 août :

« Hier, j'ai eu l'honneur de vous écrire que nous avons été attaqués sur la ligne de Doncourt à Thionville.... A la suite de la grande consommation qui a été faite, nous manquons de munitions et même de vivres. Mon objectif est de me rapprocher de Metz et d'y établir mon armée.

« Je pense pouvoir me mettre en marche demain; dans le cas où l'ennemi barrerait le chemin de Verdun, je suivrai la ligne des Ardennes en supposant qu'elle soit libre. »

Ne pensez-vous pas que cette dépêche pouvait faire croire que la route de Briey jusqu'aux Ardennes était libre?

R. A la guerre, on peut dire : Je ferai cela, et puis l'ennemi, qui a intérêt à s'y opposer, vous en empêche. Un général ne peut se conduire que suivant les circonstances.

Je n'avais pas besoin d'être très-explicite dans mes dépêches à l'empereur, car je devais croire qu'il était beaucoup mieux renseigné que moi sur ma propre situation. D'une part, il avait quitté l'armée le 16 au matin, il connaissait donc notre état en vivres et en munitions; de l'autre, par sa position en arrière de moi, je devais le supposer bien renseigné.

D'ailleurs, je n'avais pas l'ordre formel de marcher; les circonstances devaient me guider, par cela seul donc qu'il ne voyait pas l'armée arriver, l'empereur savait ce qui se passait. Je ne devais me mettre en marche que dans de bonnes conditions.

D. En même temps que vous écriviez à l'empereur, le général Coffinières lui envoyait une dépêche dans laquelle il parlait du combat qui avait eu lieu la veille, et qu'il qualifiait de bataille sanglante.

R. Je n'ai pas eu connaissance de cette dépêche du général Coffinières.

D. Cette dépêche semblait préoccuper l'empereur, et il vous avait télégraphié :

« Dites-moi la vérité sur votre situation, afin de régler ma conduite ici. Répondez-moi de suite. »

Vous avez cru ne pas devoir éclairer l'empereur, qui était alarmé soit par les nouvelles qui lui parvenaient, soit par la dépêche du général Coffinières; vous n'avez pas jugé à propos de le prévenir par le télégraphe.

R. Mais, monsieur le président, l'empereur était bien au courant de la situation de l'armée à Metz : il venait de la quitter; il connaissait parfaitement notre situation militaire; je ne pouvais le renseigner qu'au point de vue tactique.

D. Vous avez préféré lui envoyer un aide de camp, quand vous aviez encore le télégraphe à votre disposition.

R. C'est parce qu'on peut mieux s'expliquer de vive voix que par des télégrammes. Je ne comprends même pas comment le maréchal Mac-Mahon, voyant que la route du Nord était encore libre, ne m'a pas envoyé un de ses aides de camp pour s'entendre avec moi, comme je venais de lui en adresser un.

D. Quelle était la mission dont vous aviez chargé le commandant Magnan?

R. Je l'avais chargé de dépeindre la situation à l'empereur. On me représente toujours comme un général qui ne voulait pas rejoindre l'empereur; mais c'était ma préoccupation constante; dès le 14 août j'avais reçu de Constantinople, d'un agent diplomatique, une note du plus haut intérêt me prévenant que les puissances étrangères n'attendaient qu'un succès pour marcher avec nous, et que l'objectif des Prussiens n'était plus Paris, mais Châlons.

Le maréchal passe cette note au conseil.

Je le repète, ma préoccupation était de marcher vers le Nord pour opérer ma jonction ; mais j'attendais l'heure favorable.

Dans tous les cas, je n'avais rien à changer à la marche, puisqu'elle avait été réglée par l'empereur.

D. Continuons la série des dépêches envoyées par le maréchal de Mac-Mahon.

Le maréchal vous prévient qu'il a renoncé à se diriger sur Bar-le-Duc ayant appris que l'ennemi l'occupait, qu'il se rabat sur Bar-sur-Aube, et il vous dit qu'il attend vos ordres.

Le 18 août au matin, le maréchal Mac-Mahon vous télégraphie : « Demain soir, l'armée sera en marche... Si le prince royal n'est pas devant moi, je continuerai à avancer, sinon je me replierai sur Bar-sur-Aube. »

(M. le président lit encore d'autres dépêches sur le même sujet.)

Je trouve, monsieur le maréchal, entre le 13 et le 18, quatre dépêches qui vous ont été envoyées à Metz et je ne trouve au dossier aucune de vos réponses. Il n'y a que la dépêche du 18 à onze heures du soir. Vous répondez que vous craindriez de prendre quelque chose sur vous et que vous aimez mieux recevoir des ordres.

A quelle dépêche de M. le maréchal Mac-Mahon répondiez-vous ?

R. A celle que le maréchal m'avait envoyée de Bar-sur-Aube.

D. Mais à ce moment vous deviez avoir reçu deux autres dépêches auxquelles vous n'avez pas répondu.

Les seules dépêches que je trouve au dossier, sont celles du 13 août, l'une datée de 4 heures 15 minutes du soir, l'autre de 8 heures 20 minutes.

Dans la première vous dites que l'ennemi s'est dirigé sur Briey. Canrobert est à Saint-Privat, sa gauche est à Amanvillers.

Dans la seconde, vous dites : J'ignore l'importance de l'approvisionnement de Verdun. J'arrive du plateau ; l'attaque est très-vive.

Vous ignoriez à ce moment que l'ennemi occupait Briey, et vous persistiez dans la pensée que vous pouviez vous diriger sur Verdun.

R. Sans doute ; mais, monsieur le président, vous savez qu'à la guerre les choses peuvent changer d'heure en heure, et il n'est pas surprenant que je ne fusse pas informé de ce fait.

D. Vous dites dans une autre dépêche : L'armée a conservé ses positions ; elle se trouve groupée derrière le Saint-Quentin. Je compte toujours poursuivre ma route par Verdun, Sainte-Ménéhould, par Sedan ou même par Mézières, pour gagner Châlons.

Il me semble qu'il y a contradiction entre ce que vous dites dans les premières lignes et les dernières. Vous êtes groupé près des forts, ce qui constitue un mouvement en arrière, et, d'autre part, vous supposez que vous pouvez vous mettre en marche sur Sedan, Mézières.

R. Sans doute. J'attendais le moment de me mettre en marche qui dépendait absolument des circonstances.

Ma route était toute tracée : j'étais le long de la frontière, et il tombait sous le sens de tout le monde que je n'avais que cette route à suivre.

L'audience est suspendue à deux heures et demie, et reprise à trois heures moins dix.

M. LE PRÉSIDENT, reprenant son interrogatoire. — Vous avez reçu le 18 une dépêche du maréchal Mac-Mahon ainsi conçue : « Si, comme je le crois, vous devez être attaqué, je ne sais comment vous venir en aide à la distance où je suis, sans découvrir Paris. S'il en est autrement, faites-le moi savoir. »

R. J'ai reçu cette dépêche.

D. Cette dépêche était chiffrée ; elle a été retrouvée avec la traduction en marge ; elle est arrivée à Metz à dix heures trente-cinq minutes du matin, et le parcours de Metz au Ban-Saint-Martin n'a pu être bien long.

R. Sans doute ; mais il a fallu ensuite le temps de la traduire.

D. Cependant cette dépêche vous serait parvenue trois heures avant celle que vous avez expédiée, que nous avons lue avant la suspension de l'audience et à laquelle vous n'avez rien changé.

Le témoin Brady, qui vous a porté cette dépêche, dit qu'il vous l'a remise à vous-même et il fixe positivement l'heure.

M. le président ordonne la lecture d'une série de dépêches, sur lesquelles le maréchal est invité à s'expliquer.

L'interrogatoire s'arrête plus particulièrement sur trois télégrammes adressés, l'un à l'empereur, l'autre au ministre de la guerre, le troisième enfin au maréchal de Mac-Mahon.

Les deux premières disent, avec quelques variantes de forme : Nous sommes autour de Metz, nous ravitaillant en vivres et en munitions ; l'ennemi grossit toujours et paraît commencer à nous investir...

La troisième dépêche, adressée au maréchal de Mac-Mahon, ajoute : « Je finirai probablement par vous rejoindre par la ligne du Nord, si toutefois je puis me mettre en marche sans compromettre le salut de l'armée. Je vous préviendrai. »

D. Voilà trois télégrammes qui offrent des différences. A l'empereur, vous ne parlez que des forces toujours croissantes de l'ennemi ; en donnant ce même renseignement au ministre de la guerre, vous renvoyez à une dépêche adressée à l'empereur par Montmédy.

Enfin, au maréchal de Mac-Mahon, vous télégraphiez que vous ne ferez votre marche vers le Nord que si « toutefois vous pouvez le faire sans compromettre le salut de l'armée. »

Les circonstances ont voulu que cette dépêche, la seule qui renfermât cette restriction, n'ait pas été reçue par le maréchal de Mac-Mahon. Comment se fait-il que vous n'avez pas prévu la perte de cette dépêche, et que vous n'avez pas répété la même phrase, qui était la plus essentielle, dans les deux autres dépêches ?

R. Je n'ai parlé qu'au maréchal de Mac-Mahon de ma marche probable, si toutefois je pouvais la faire sans compromettre le salut de l'armée, parce qu'il était seul sous mon commandement. Je ne pouvais donner des ordres à l'empereur ou au ministre, aussi ce n'était qu'à titre de simples renseignements que je leur envoyais ces dépêches.

D. Mais sans donner des ordres à l'empereur ou au ministre, ne pouviez-vous pas répéter la même phrase dans les autres dépêches ? On ne saurait trop multiplier les dépêches en campagne. Justement la dépêche adressée au maréchal de Mac-Mahon, la seule exacte et précise s'est perdue, ce qui a produit des conséquences excessivement graves.

Pour passer à un autre ordre d'idées, n'avez-vous pas fait insérer dans le *Courrier de la Moselle* un communiqué dans lequel vous expliquiez votre situation près de Metz.

Les habitants vous reprochaient votre immobilité ; et, pour répondre à cette préoccupation publique, vous avez fait publier par un journal que la position que vous teniez sous Metz était non-seulement une situation militaire, mais politique.

R. Cette note vient d'un attaché d'ambassade que j'avais dans mon cabinet. Je ne désa-

vous pas cette note ; ma position était politique, je tenais par la ville de Metz un gage qui pouvait influencer sur la situation.

Voilà ce que je pensais et ce que l'on m'a fait dire. Mais jamais mon dessein n'a été de m'immobiliser à Metz.

M. le président, continuant son interrogatoire, passe aux faits relatifs aux communications avec le colonel Turnier ; le maréchal Bazaine nie constamment qu'il ait reçu une seule communication de cet officier chargé du service télégraphique et de l'envoi des dépêches venant de Thionville.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous entendrez les témoins.

Nous en avons fini avec la 3^e division : « Communications avec l'empereur le ministre de la guerre et le maréchal Mac-Mahon. »

Demain, nous entamerons la section concernant les opérations militaires du 19 août au 1^{er} septembre.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 15 OCTOBRE.

Les trois premières séries de faits indiquées par le duc d'Aumale étant épuisées, l'interrogatoire va porter maintenant sur la quatrième partie : opérations militaires du 19 août au 1^{er} septembre.

D. Du 19 août au 25, vos troupes sont restées massées près de Metz ; vous avez fait des travaux ; vous avez pris des positions défensives ?

R. Oui, monsieur le président, en attendant le moment d'agir.

Le président fait lire un ordre du maréchal indiquant l'emplacement occupé par chaque corps autour de la ville.

D. J'ai fait donner lecture de cette pièce pour faire voir que vous donniez des ordres précis pour vous porter sur la rive droite et opérer votre marche en avant. Pensez-vous que votre effectif atteignît 130,000 hommes ?

R. Non, monsieur le président, je n'avais au plus que 120,000 hommes sur lesquels au plus 90,000 combattants.

D. Cependant, vous comptiez 130,000 rationnaires ?

R. C'est vrai ; mais il faut tenir compte des rations qui se détériorent ou se perdent.

D. Que pensiez-vous faire, le 26 août, si le temps avait permis la sortie projetée ?

R. Je voulais me porter sur Sainte-Barbe.

D. Mais si vous vous proposiez d'aller à Sainte-Barbe, et probablement de là à Thionville, il fallait repasser la Moselle. Pourquoi ne preniez-vous pas votre équipage de pont ?

R. Mais je ne me rappelle pas avoir donné l'ordre de ne pas emmener cet équipage de pont.

Le maréchal, sur l'invitation de M. le président, explique comment les troupes auraient été disposées pour opérer cette marche.

D. Pensez-vous qu'au moment de vous mettre en marche, vous exposiez la place ?

R. Sans doute, je croyais qu'elle n'était pas en état de soutenir les attaques de l'ennemi.

D. Le jour fixé pour votre marche, vous avez reçu, le matin, la visite des généraux Soleille et Coffinières ?

R. Oui, monsieur. Le général Coffinières fut de mon avis sur l'état de la place. Il était d'avis qu'elle ne pouvait résister que quelques jours.

D. M. le général Soleille ne vous dit-il pas que l'armée n'avait des munitions que pour une bataille ?

R. Il me l'a dit, mais pas le matin ; tout cela n'a pas été aussi instantané. Quant aux mouvements de mon armée, vous conviendrez que je devais éprouver quelque embarras. Si j'avais eu des nouvelles de l'intérieur, j'aurais su quels mouvements opérer ; mais ne sachant rien, je ne pouvais rester que sur l'expectative, et attendre les événements.

D. C'est vous qui avez pris l'initiative de ces conseils que vous avez tenus avec les généraux Soleille et Coffinières.

R. L'empereur m'avait donné l'ordre de conférer avec le commandant de la place et le commandant du génie pour parer aux événements. L'empereur savait très-bien que si je ne passais pas, je resterais dans le camp retranché de Metz. Nous ignorions les forces et la position des armées allemandes, et il était bien convenu que je ne risquerais rien qu'à coup sûr.

D. Alors l'empereur ne s'attendait pas positivement à vous voir à Verdun. Cependant, il se rendit dans cette place, et il fit faire des ponts et des préparatifs comme si on eût attendu une armée.

R. L'empereur ne prévoyait pas la bataille du 16 août. Je comptais pouvoir disperser les forces allemandes et percer jusqu'en avant de Verdun.

D. En m'en rapportant au procès-verbal du conseil tenu le 26 août, je remarque qu'il n'est nullement question de l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon. Il me semble que pour mieux mettre à même les généraux de juger la situation, il eût fallu leur faire connaître tout ce que vous saviez.

R. Il n'y a pas eu de procès-verbal du conseil du 26. Ce sont de simples notes prises par mon aide de camp, le général Boyer ; il ne faut donc pas attribuer à ce document une importance qu'il ne saurait avoir. Je me souviens au contraire, d'avoir, dans le conseil de guerre du 26 août, parlé de la dépêche du maréchal Mac-Mahon.

D. Quand avez-vous reçu de Thionville la dépêche de M. le colonel Turnier, en date du 29 août, laquelle vous avertissait que : « M. le maréchal de Mac-Mahon devait se trouver à Stenay, et que le général Douay, sur la Meuse, était prêt à marcher au premier coup de canon. »

R. Je n'ai pas reçu cette dépêche. Si j'avais connu la vraie situation de l'autre armée sur la Meuse, j'aurais appuyé un peu plus sur ma droite.

D. Ne pensez-vous pas que tous les changements que vous avez faits dans les distributions ont épuisé plus tôt les vivres ?

R. Les soldats ont pu gaspiller, mais les distributions ont été bien faites, j'en suis sûr. Je ne pouvais pas, non plus, m'occuper à amasser à Metz, comme la fourmi, un fort approvisionnement en vivres pour mon armée, quand je songeais à m'éloigner.

D. Ayant réuni vos lieutenants le 26, non pas dans un conseil, vous venez de le dire, mais dans une conférence solennelle, vous ne leur avez pas donné connaissance de toutes les dépêches. Vous auriez fait de même le 31 août ?

R. Pardon, monsieur le président, il n'y a pas eu plus de conseil le 31 août que le 26.

J'ai appelé mes lieutenants à une réunion sur le terrain; nous avons formé le cercle. Ces messieurs ont eu communication de toutes les dépêches; elles leur sont passées toutes par les mains. Ils ont pu donner des avis en connaissance de cause.

D. Vous ne pensiez pas que si vous ne pouviez pas attaquer, il vous était du moins loisible d'agrandir le cercle dans lequel cherchait à vous enserrer l'ennemi?

R. Je ne pense pas que ce cercle pût être agrandi, à cause de la nature du terrain.

D. Vous n'avez pas pensé que vous pouviez, pour agrandir le cercle, faire usage de votre nombreuse cavalerie?

R. Non, monsieur le président. Ce n'est pas mon avis. Il y avait de trop grandes difficultés de terrain.

D. Nous arrivons maintenant à la défense et à l'approvisionnement de Metz (*cinquième division indiquée au débat par le président*).

Dès le 13 août, date de votre commandement, avez-vous pourvu à la défense et aux approvisionnements?

R. Je savais que des ordres avaient été donnés pour ces deux objets; M. le général Coffinières en était plus particulièrement chargé. D'ailleurs, le 16, nous étions en pleines opérations militaires.

D. Enfin, dès que vous l'avez pu, avez-vous eu soin de pourvoir à la mise en état de défense?

R. C'était l'affaire du général Coffinières.

L'interrogatoire continue sur les mesures prises par le maréchal pour augmenter les défenses de la place et assurer le service des voies : il résulte des réponses de l'accusé qu'il s'en est rapporté de l'accomplissement de ces mesures au général Coffinières.

L'audience est suspendue, puis reprise au bout de vingt minutes.

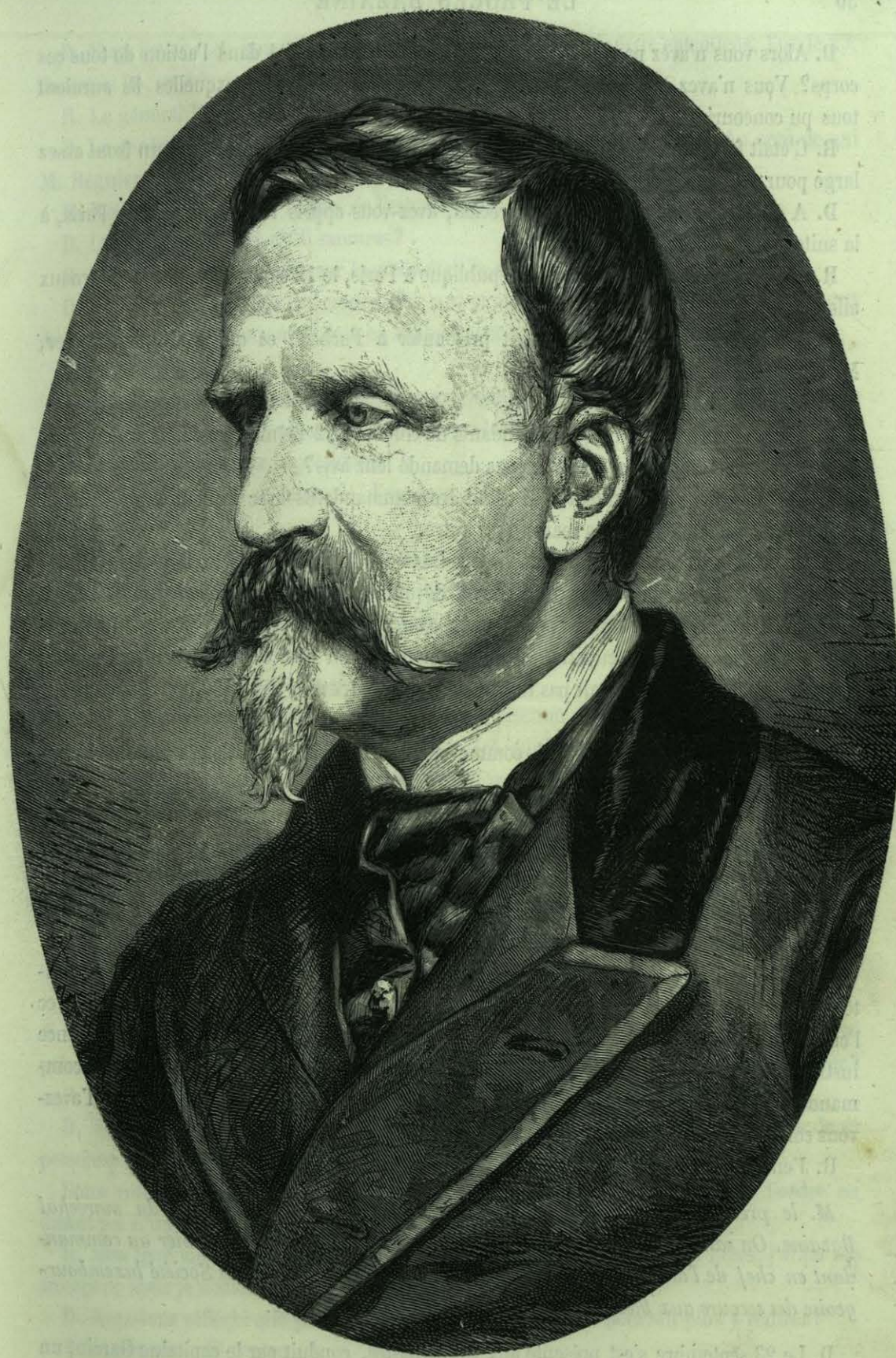
M. LE PRÉSIDENT. — Avant de passer à d'autres questions sur la défense et l'approvisionnement de Metz, je dois vous faire observer que les articles 244 et 245 du règlement sur le service des places, obligent un commandant supérieur, opérant sous une place, à veiller à compléter l'effectif de la place en y faisant concourir la garde nationale, et aux approvisionnements en vivres et en munitions, dont il doit s'occuper sans délai. Maintenant, je dois vous faire remarquer, pour revenir sur la question de l'effectif de vos troupes, qu'au mois d'octobre 1870, vous estimiez cet effectif à 125,000 hommes capables de combattre; il me semble que c'est loin des 90,000 hommes dont vous nous parliez.

R. Mais il faut retrancher de ce nombre ce que nous appelons les non-valeurs, c'est-à-dire les malades et les hommes peu exercés.

D. Reprenons l'interrogatoire dans l'ordre de tout à l'heure. Vous n'avez appris, monsieur le maréchal, la capitulation de Sedan que huit jours après.

Après Sedan il ne restait plus dans l'intérieur de la France que quinze régiments d'infanterie et huit de cavalerie. Il n'y avait que des bataillons de garde mobile à peine organisés; vous ne pouviez espérer, que pour une époque bien éloignée, un secours de l'intérieur. Voudriez-vous me dire quelles sont les opérations que vous avez ordonnées?

R. La première quinzaine de septembre a été fort mauvaise. Alors, j'ai prescrit aux commandants de corps d'entreprendre des opérations militaires partielles et aussi multipliées que possible.



M. LE DUC D'AUMALE.

D. Alors vous n'avez pas jugé à propos de mettre plus d'unité dans l'action de tous ces corps? Vous n'avez pas songé à faire des opérations militaires auxquelles ils auraient tous pu concourir?

R. C'était fort difficile, monsieur le président. Du reste, chaque corps avait un front assez large pour se livrer à des opérations individuelles.

D. A quelle époque, monsieur le maréchal, avez-vous appris les événements de Paris, à la suite de la capitulation de Sedan?

R. J'ai appris la proclamation de la République à Paris, le 12 septembre, par les journaux allemands.

D. N'est-ce pas par un officier fait prisonnier à Forbach et qui avait pu s'évader, M. Legendre?

R. M. Legendre n'est venu qu'après.

D. N'avez-vous pas réuni les commandants de corps, le 12 même, pour leur annoncer ce fait sans commentaire, et n'avez-vous pas demandé leur avis?

R. Oui, monsieur le président. J'ai réuni les commandants avec l'intention de résigner mon commandement entre les mains d'un autre.

D. Dans la proclamation que vous avez adressée à l'armée, je lis les lignes suivantes : « Continuons à servir la patrie avec le même dévouement et la même énergie, en défendant son territoire contre l'étranger, l'ordre social contre les mauvaises passions. » Ne pensez-vous pas que la seule préoccupation d'un commandant en chef devait être la défense du territoire? L'ordre social n'était pas menacé à ce moment, et il y avait 400,000 étrangers sur le sol national.

R. Je considérais l'ordre social comme menacé, par la révolution seule du 4 septembre.

D. Vous vous êtes mis en rapport avec le prince Frédéric-Charles?

R. Oui, monsieur le président, je me suis loyalement mis en rapport avec lui pour avoir des nouvelles; j'ai fait ce que deux chefs d'armée peuvent faire en pareil cas.

D. Ne vous êtes-vous pas de nouveau mis en rapport avec le prince du 12 au 23 septembre?

R. Une seule fois; c'était pour une dame, pour la veuve d'un officier qui venait d'être tué.

D. *L'Indépendant rémois* a publié, le 11 septembre, un communiqué émanant des autorités allemandes, et d'après lequel le gouvernement déclarait ne pouvoir traiter « qu'avec l'empereur Napoléon dont le gouvernement est jusqu'à présent reconnu, ou avec la régence instituée par lui. Il pourrait également traiter avec le maréchal Bazaine, qui tient son commandement de l'empereur. » Quelle importance avez-vous attachée à cet article, et l'avez-vous connu?

R. J'en ai eu connaissance; mais je n'y ai attaché aucune importance.

M. le président passe ensuite à la négociation de M. Régnier auprès du maréchal Bazaine. On sait que ce M. Régnier s'est présenté sous le prétexte de réclamer au commandant en chef de l'armée du Rhin neuf médecins faisant partie de la Société luxembourgeoise des secours aux blessés et renfermés dans la place de Metz.

D. Le 23 septembre s'est présenté aux avant-postes, conduit par le capitaine Garcin, un homme s'annonçant comme venant d'Hastings?

R. Pardon, comme envoyé de l'empereur.

D. Vous l'avez reçu immédiatement. Vous avez eu avec lui deux entretiens, l'un le 23, l'autre le 24, et cela sans témoin?

R. Le général Boyer était là.

D. Le général a dit qu'il n'avait assisté qu'en partie à l'un des entretiens. Au nom de qui M. Régnier avait-il parlé?

R. Il a dit : « Je viens de la part de l'empereur. »

D. Quels pouvoirs vous a-t-il montrés?

R. Il avait une photographie sur laquelle était la signature du prince impérial.

D. Je me réserve de vous interroger plus tard et plus au long sur tous ces faits. Avez-vous dit à M. Régnier que vous étiez déjà en rapport avec le prince Frédéric-Charles?

R. Je ne crois pas.

D. Alors, vous n'auriez pas dit que le gouvernement allemand considérait le gouvernement impérial comme seul capable de traiter avec lui?

R. Mais non, monsieur le président.

D. M. Régnier vous a demandé d'apposer votre signature auprès de celle du prince impérial?

R. Oui, monsieur le président; je n'y ai pas vu d'inconvénient.

D. Il vous a présenté aussi la signature de M. de Bismarck. Comment, en plaçant votre signature à côté de celle du prince impérial, n'avez-vous pas vu les conséquences que cela pourrait avoir?

R. Je n'en ai pas vu de si graves.

D. Greffier, voici une situation, voulez-vous la présenter à M. le maréchal Bazaine. Cette situation, datée du 21 septembre, est la dernière qui vous ait été remise au moment de l'arrivée de Régnier. Elle prouve que vous n'aviez que pour vingt-sept jours de vivres, c'est-à-dire jusqu'au 18 octobre. Et Régnier a dit que vous lui aviez déclaré que vous auriez de la peine à atteindre le 18 octobre. Cette coïncidence a quelque chose de singulier?

R. Je reconnais cette situation, mais je ne me rappelle pas avoir tenu ce langage à M. Régnier.

D. Quel résultat attendiez-vous de la mission donnée par vous au général Bourbaki?

R. J'ai cru, dans l'intérêt de l'armée, devoir me mettre en rapport avec la régente et lui demander si elle avait encore quelque autorité pour traiter.

D. Et vous pensiez, sur une communication aussi vague que celle de Régnier, devoir envoyer un maréchal de France, comme vous y aviez déjà pensé, ou un général pour aller trouver la régente? Avez-vous mis le général Bourbaki en rapport avec Régnier?

R. Oui, et Bourbaki a dit : « J'accepte. »

D. Vous avez signé un ordre ainsi conçu : « S. M. l'impératrice ayant mandé près de sa personne le général Bourbaki, ce général est autorisé à s'y rendre. »

Dans votre livre *De l'Armée du Rhin*, il y a une variante. Vous rapportez l'ordre en disant : « L'impératrice ayant désiré avoir auprès d'elle le général Bourbaki. »

R. Mon livre a été écrit quelque temps après les événements et sur des notes, j'ai pu me tromper; mais je n'attachais aucune importance à ce changement.

D. Avez-vous réfléchi que si un général sortait de Metz, il ne pourrait plus y rentrer?

R. Je pensais qu'il rentrerait.

D. Et avez-vous pris vos précautions pour avoir communication du résultat de ses négociations quand vous l'autorisiez à sortir?

1020000644

R. J'ai supposé qu'il devait y avoir eu une entente entre l'armée allemande et l'impératrice.
 D. Il y a d'autres circonstances dans cette négociation sur lesquelles je reviendrai.
La séance est levée et renvoyée à vendredi.

AUDIENCE DU 17 OCTOBRE.

D. Je dois vous demander, monsieur le maréchal, quels efforts vous avez faits pour vous mettre en communication avec le gouvernement de la Défense nationale.

R. J'ai envoyé plusieurs dépêches.

D. Vous en avez envoyé une le 24 octobre, nous n'en connaissons pas d'autre. Avez-vous tenté d'en faire parvenir d'autres?

R. Oui M. le président : le témoin Lepeintre a tenté de percer les lignes et n'a pas pu.

D. Nous n'avons trouvé qu'une dépêche dans le dossier ; s'il y a eu d'autres essais, vous aurez à l'expliquer. Mais le 24 septembre, une occasion se présentait dont vous n'avez pas profité?

R. Non, monsieur le président, le général Bourbaki allant trouver l'impératrice, je ne pouvais le charger d'une dépêche pour un autre gouvernement. C'était une démarche politique, *non relative à la défense du territoire.*

D. Il ne s'agit pas de relations politiques. Vous n'avez rien prescrit au général Bourbaki?

R. Non, monsieur le président ; mais il l'a fait.

D. Il l'a fait trop tard, n'ayant pas d'ordre.

Le général Bourbaki est sorti le 24 septembre et ce n'est que le 8 octobre qu'il a communiqué des nouvelles au gouvernement de Tours.

D. Mais lorsque vous avez acquiescé par votre silence à la demande du général Bourbaki que la garde ne serait pas employée pendant son absence, vous comptiez sur son prompt retour.

R. Je ne savais pas s'il reviendrait. Il était libre.

D. Je vous demanderai quelles communications vous avez reçues du gouvernement?

R. Aucune.

D. Le conseil entendra les dépositions. Dans votre ordre du 16 octobre, vous définissiez le gouvernement comme un pouvoir exécutif. N'avez-vous pas su la convocation des collèges électoraux?

R. Non, je ne l'ai pas su. Je ne m'en rapportais pas aux journaux. D'ailleurs, quelques jours après, c'était changé.

D. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit? Ainsj, vous n'avez rien reçu avant le retour du général Boyer?

R. S'il y avait eu une Assemblée, nous aurions été à sa disposition.

D. Mais, du 17 septembre au 17 octobre, vous auriez dû penser qu'il y avait peut-être une Assemblée en France?

R. Les journaux allemands nous disaient le contraire.

D. Vous aviez alors plus de nouvelles que nous ne supposions?

R. Nous n'y croyions pas.

D. Alors il fallait s'en tenir aux vieilles injonctions si éloquentes et si sages du règlement. (1)

Ainsi vous ne connaissiez pas les efforts du gouvernement?

R. Non.

D. Vous n'aviez pas connaissance des efforts du gouvernement pour assurer votre ravitaillement?

R. Non, monsieur le président.

D. Le gouvernement de la défense vous a envoyé plusieurs agents ; sont-ils arrivés jusqu'à vous?

R. Non, monsieur le président.

D. Vous n'avez pas eu connaissance de la venue du sieur Risse?

R. Non, monsieur le président.

D. Le 2 octobre, n'auriez-vous pas parlé à un de vos officiers des grands approvisionnements que vous supposiez à Thionville et de votre intention d'aller les chercher?

R. Je ne me rappelle pas la date, je crois cependant me souvenir de ce fait d'avoir manifesté l'intention de marcher sur Thionville, mais non pas pour m'y ravitailler.

D. Vous ne vous souvenez pas, vers le 3 octobre, d'avoir fait avertir l'agent Flahaut de dire au colonel Turnier que vous marcheriez vers Thionville pour vous y ravitailler?

R. Il est possible que j'aie fait part de mon intention de marcher sur Thionville, mais je n'ai pas employé le mot *ravitailier*.

D. N'avez-vous pas, le 28 septembre, donné au sous-lieutenant Gaffiant des instructions d'où il résulterait que vous vous teniez prêt à vous mettre en marche dans les premiers jours d'octobre?

R. Oui, monsieur le président ; mais ce n'était pas dans la pensée d'aller chercher des vivres.

D. Comment pouviez-vous concilier le projet de mettre l'armée en marche avec l'opinion que vous avez exprimée que l'armée se serait trouvée exposée de la part de l'ennemi à des feux concentrés qui devaient amener sa destruction, et enfin avec cette assertion souvent répétée, qu'après la capitulation de Sedan, vous aviez jugé que toute sortie était impossible et que l'armée se serait débandée au premier jour?

R. Je voulais partir. J'avais déjà exprimé cette opinion. Quant à l'opinion que j'ai émise, quant à la théorie générale sur la sortie de l'armée, c'est une théorie que j'ai émise après ; elle ne me liait pas les mains, et je pouvais avoir l'idée de sortir.

(1) Art. 255 (Décret du 13 octobre 1863.)

« Art. 255. Le commandant d'une place de guerre ne doit jamais perdre de vue qu'il défend l'un des boulevards de l'Empire, l'un des points d'appui de ses armées, et que, de la reddition d'une place, avancée ou retardée d'un seul jour, peut dépendre le salut du pays.

« Il doit rester sourd aux bruits répandus par la malveillance et aux nouvelles que l'ennemi lui ferait parvenir, résister à toutes les insinuations et ne pas souffrir que son courage ni celui de la garnison qu'il commande soient ébranlés par les événements...

« Art. 256. Dans tous les cas, il décide seul de l'époque et des termes de la capitulation.

« Jusque-là, il a le moins de communications possible avec l'ennemi ; il n'en tolère aucune. Il ne sort jamais lui-même de la place pour parlementer ; il n'en charge que des officiers dont la fermeté, la présence d'esprit et le dévouement lui sont personnellement connus.